Gouvernement Vivaldi

UNE PLACE INÉDITE POUR LA PALESTINE

«Le Gouvernement fera de nouveaux pas dans le sens d'une politique de différenciation bilatérale et multilatérale à l'égard des colonies israéliennes. Il travaillera au niveau multilatéral et de l'UE ou, le cas échéant, avec un groupe significatif d'États partageant les mêmes vues, sur une liste de contre-mesures efficaces et proportionnées en cas d'annexion du territoire palestinien par Israël et sur une possible reconnaissance à temps de l'État palestinien ». L'accord de gouvernement n'innove pas en la matière, mais confirme l'engagement de la Belgique dans la réaffirmation du droit international comme base de tout processus de paix durable au Moyen-Orient.

par Nathalie Janne d'Othée

L'APPROFONDISSEMENT DE LA POLITIQUE DE «DIFFÉRENCIATION»

L'accord de gouvernement prévoit premièrement un approfondissement de la politique de différenciation, autrement dit l'exclusion des colonies israéliennes des relations bilatérales avec Israël. Cette politique, initiée par l'UE en 2012, a été explicitement adoptée par la Belgique dans la résolution parlementaire sur «l'appui de la Belgique à une relance du processus de paix » du 24 novembre 2016. Tout au long de la précédente législature, la Belgique s'est positionnée au niveau européen en faveur de la différenciation et du respect du droit international dans le cadre du processus de paix. Si ses positions sont jusque-là correctes sur un plan purement formel, il lui reste néanmoins à les concrétiser au niveau national, notamment en termes d'effectivité de l'étiquetage des produits des colonies ou d'exclusion explicite des colonies israéliennes du bénéfice de ses accords bilatéraux avec Israël. En matière de différenciation, la Belgique pourrait également appuyer la mise à jour régulière de la base de données des Nations Unies reprenant les entreprises impliquées dans la colonisation israélienne. Elle pourrait également aller plus loin en interdisant purement et simplement l'importation et la vente des produits des colonies.